

Au-delà du symbolisme:

Faire compter la participation des jeunes
dans le développement de l'Afrique

Bamporineza. E, Conteh J.I, Dassah. L, Diallo. S,
Dimancho. D.P, Kwori. D.L, A, Mugalula.

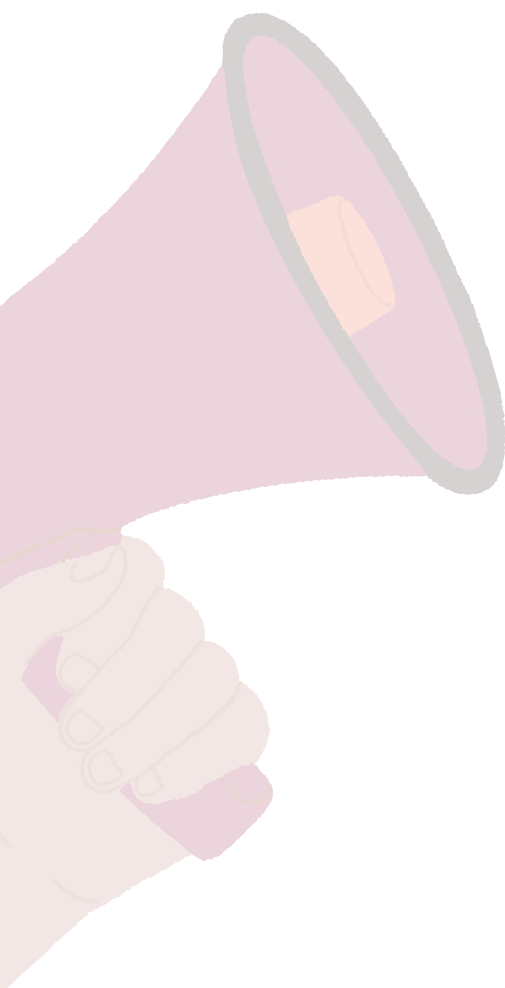
Avec le soutien de :

Malomalo. M, Manenji. S



Table des matières

Liste des figures	1
Résumé	2
Conception et méthodologie de la recherche	3
Introduction	5
Définition d'une participation significative des jeunes à l'élaboration des politiques	7
Obstacles à une participation significative des jeunes à l'élaboration des politiques.	8
Obstacles structurels à une participation significative	8
Répression politique et participation des jeunes	11
Obstacles intersectionnels à une participation significative des jeunes	12
Favoritisme politique : contrôle de l'accès et mainmise des élites	14
Le fossé en matière d'éducation civique : un angle mort systémique	15
Stratégies visant à garantir que la participation des jeunes ait un impact significatif sur le développement socio-économique de l'Afrique	16
Solutions institutionnelles et systémiques	16
Une participation équitable et significative	16
Éducation et sensibilisation	18
Accès à l'information	18
Soutien financier et appui politique	19
Discussion et conclusion	20



Liste des figures

Figure 1: Définition donnée par les jeunes de la notion de « jeunesse significative » Participation. **8**

Figure 2: Fréquence à laquelle les jeunes sont consultés dans l'élaboration des politiques, ventilée par pays **8**

Figure 3: Sentiments partagés par les répondants **15**

Figure 4: Opinions d'un informateur clé sur l'éducation civique **16**

Figure 5: Moyens d'améliorer la participation significative des jeunes **17**

1. Résumé

Cette étude continentale menée par des jeunes synthétise les conclusions d'une trilogie d'articles interconnectés qui explorent chacun des aspects critiques du développement des jeunes en Afrique. La recherche explore : (1) la participation significative des jeunes à la gouvernance et à l'élaboration des politiques ; (2) l'entrepreneuriat des jeunes et les emplois verts ; et (3) la santé et les droits sexuels et reproductifs (SDSR). Menée dans 14 pays africains et mise en œuvre par 27 jeunes chercheurs, l'étude amplifie les diverses perspectives des jeunes recueillies à travers des enquêtes, des groupes de discussion et des entretiens avec des informateurs clés. Les résultats soulignent les obstacles systémiques persistants, l'exclusion financière, les systèmes éducatifs inadaptés, la stigmatisation socioculturelle, les contraintes bureaucratiques et le tokenisme politique qui entravent la capacité des jeunes à contribuer au développement durable. Les principales conclusions révèlent un fort intérêt des jeunes pour l'entrepreneuriat comme voie vers l'indépendance économique, une prise de conscience émergente mais limitée des emplois verts, des mythes et une stigmatisation largement répandus qui entravent l'adoption des DSSR, et une participation largement symbolique aux espaces décisionnels formels.

La trilogie propose des recommandations transversales : développer l'éducation financière et entrepreneuriale adaptée aux jeunes ; institutionnaliser la représentation des jeunes avec une responsabilité exécutoire ; étendre l'éducation et les services complets et adaptés à la culture en matière de santé et de droits sexuels et reproductifs ; et tirer parti des plateformes numériques et du dialogue intergénérationnel pour amplifier la co-crédation des jeunes. Ces recommandations fondées sur des données probantes s'alignent sur la Vision commune UA-UE pour 2030 et visent à transformer les idées des jeunes en politiques et programmes efficaces, en reconnaissant les jeunes Africains comme des co-concepteurs actifs de leur avenir plutôt que comme des bénéficiaires passifs.

Par conséquent, ce document met l'accent sur la participation significative des jeunes, qui leur permet d'acquérir des compétences, de la confiance et un sentiment d'appartenance tout en améliorant les services et les décisions qui les concernent. Pour obtenir des informations complètes sur les domaines connexes, les lecteurs sont invités à consulter les documents d'accompagnement consacrés à l'<https://restlessdevelopment.org/?s=research> en matière de santé et de droits sexuels et reproductifs et à l'<https://restlessdevelopment.org/?s=research> en matière d'entrepreneuriat des jeunes, qui offrent ensemble une compréhension holistique des défis et des opportunités auxquels sont confrontés les jeunes à travers le continent.



2. Conception et méthodologie de la recherche

Cette étude est une initiative de recherche continentale menée par des jeunes qui a utilisé une approche participative combinant plusieurs méthodes, fondée sur la méthodologie en six étapes de Restless Development. L'objectif général de la recherche était d'éclairer les priorités en matière de plaidoyer qui guident les efforts régionaux et transcontinentaux liés au partenariat UA-UE, en mettant particulièrement l'accent sur l'identification des besoins, des obstacles et des priorités des jeunes Africains dans le cadre de la Vision commune UA-UE pour 2030, qui met l'accent sur l'investissement, la paix, la santé, l'action climatique et l'inclusion des jeunes (Union africaine et Union européenne, 2022).

Une analyse documentaire systématique a permis d'identifier trois domaines thématiques clés : la participation significative des jeunes à l'élaboration des politiques, l'entrepreneuriat mené par les jeunes, et la santé et les droits sexuels et reproductifs (SDSR). Ces domaines ont été sélectionnés afin de combler les lacunes et de relever les défis identifiés, et d'apporter des données probantes aux hackathons continentaux Youth Power Hackathons axés sur la responsabilité, les campagnes et le plaidoyer menés par les jeunes.

Objectif général: Explorer le rôle d'une participation significative des jeunes dans l'élaboration des politiques, l'entrepreneuriat dirigé par les jeunes et les initiatives en matière de santé reproductive dans la promotion du développement socio-économique de l'Afrique.

Objectifs spécifiques

- Analyser comment la participation des jeunes à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques contribue au développement socio-économique des pays africains.
- Étudier la contribution de l'entrepreneuriat mené par les jeunes à la croissance et à la diversification économiques.
- Examiner l'influence des normes culturelles et sociétales sur l'accès et l'utilisation des méthodes contraceptives modernes chez les jeunes adultes.
- Proposer des stratégies visant à accélérer la participation des jeunes à la prise de décision en matière de santé reproductive,

d'entrepreneuriat et de politiques publiques pour le développement durable.

La collecte des données s'est déroulée dans 14 pays¹ et a été menée en anglais, en français et en arabe afin de garantir l'inclusivité et la sensibilité culturelle. L'équipe de recherche, composée de 27 jeunes chercheurs, a coconçu les instruments de recherche, dirigé le travail sur le terrain et veillé à l'adéquation contextuelle tout au long du processus. Les méthodes de collecte des données comprenaient 98 discussions de groupe (n = 955), 151 entretiens avec des informateurs clés représentant la société civile, des chefs d'entreprise et des professionnels de la santé, et 1 463 réponses à l'enquête (722 femmes, 741 hommes), comme indiqué dans le tableau 1. La tranche d'âge ciblée par la recherche est celle des 15-35 ans.

Pays	Femme	Homme	Préfère ne pas répondre	Total général
Burkina Faso	52	81	7	140
Burundi	33	74	2	109
Cameroun	49	43	17	109
Ghana	50	55		105
Kenya	46	54	2	102
Nigeria	91	57		148
Sénégal	20	15		35
Sierra Leone	45	49	7	101
Soudan du Sud	55	60	1	116
Tanzanie	52	54	1	107
Tunisie	19	18		37
Ouganda	46	74	12	132
Zambie	92	15		107
Zimbabwe	72	43		115
Grand Total	722	692	49	1463

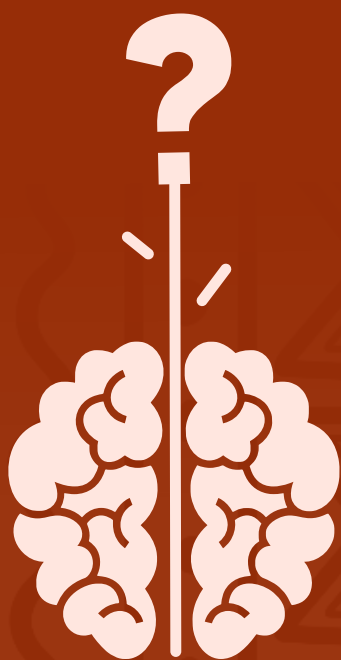
Tableau 1 : Portée de l'enquête ventilée par sexe

Les données qualitatives ont été analysées de manière inductive à l'aide du logiciel NVivo afin d'identifier les thèmes émergents, tandis que les données quantitatives ont été résumées à l'aide de statistiques descriptives dans Excel. Des garanties éthiques ont été rigoureusement mises en œuvre, notamment l'obtention du consentement éclairé, la garantie de la confidentialité, l'utilisation d'approches adaptées à l'âge et la prise en compte minutieuse des rapports de force, en particulier dans les contextes liés à la santé et aux droits sexuels et reproductifs.

¹ Burkina Faso, Burundi, Cameroon, Ghana, Kenya, Nigeria, Senegal, Sierra Leone, South Sudan, Tanzania, Tunisia, Uganda, Zambia, Zimbabwe

Limites

Bien que l'étude reconnaisse certaines limites, telles que la couverture rurale inégale et sa conception transversale (qui limite l'inférence causale), la collecte de données numériques et les partenariats locaux ont contribué à atténuer cet écart ; la conception transversale a limité l'analyse causale, se concentrant plutôt sur les associations et les tendances. Un financement supplémentaire permettrait une représentation géographique plus large et une exploration longitudinale. L'approche trilingue et dirigée par des jeunes renforce sa validité en mettant l'accent sur les expériences vécues, en améliorant la triangulation et en générant des données exploitables pour éclairer les politiques de l'UA et de l'UE et les programmes axés sur les jeunes. Cette approche garantit non seulement la prise en compte de voix diverses, mais renforce également la pertinence et l'applicabilité des résultats pour les décideurs politiques et les parties prenantes, contribuant ainsi à des interventions plus efficaces et mieux adaptées aux jeunes.



1. Introduction

L'instabilité politique et les conflits armés dans plusieurs pays africains, notamment au Soudan, au Soudan du Sud, en République démocratique du Congo, au Mali, au Burkina Faso, au Nigeria, au Niger, au Tchad, en République centrafricaine, en Éthiopie, en Somalie, au Mozambique et en Libye, ont exacerbé les difficultés rencontrées par les jeunes, entraînant des déplacements, la perte de moyens de subsistance et l'exposition à la violence et aux traumatismes. Les conflits prolongés perturbent les systèmes éducatifs, entravent le développement économique et compromettent les perspectives de paix et de stabilité (PNUD, 2021). La discrimination fondée sur des facteurs tels que le sexe, l'origine ethnique, la religion ou le handicap marginalise de nombreux jeunes Africains, limitant leurs possibilités d'inclusion sociale et de participation. Les inégalités structurelles et les normes sociétales perpétuent les disparités en matière d'accès aux ressources, aux processus décisionnels et à l'engagement civique (Oxfam, 2019).

Entre 2015 et 2025, les jeunes Africains, qui représentent environ 60 % de la population du continent, sont restés considérablement sous-représentés dans les structures gouvernementales. Bien que l'âge médian soit légèrement supérieur à 18 ans, une part importante des dirigeants africains ont plus de 70 ans, ce qui met en évidence un fossé générationnel flagrant en matière de représentation politique (Neliaki, 2023). En juin 2025, en Afrique du Sud, les personnes âgées de 18 à 34 ans ne détenaient que 8,5 % des sièges à l'Assemblée nationale, tandis que la tranche d'âge la plus représentée était celle des 45-54 ans, qui comptait 26,9 % des députés (Union interparlementaire, 2025). Le Kenya a fait des progrès en matière de participation politique des jeunes. En 2022, les jeunes représentaient 35 % des membres des partis politiques, et le parlement actuel compte 6,5 % de jeunes députés, leur représentation atteignant 19 % dans les assemblées locales des comtés (The Youth Cafe, 2022). Selon l'Assemblée nationale du Nigeria (2018), le mouvement Not Too Young to Run (Pas trop jeune pour se présenter) a conduit à un amendement constitutionnel qui a abaissé l'âge requis pour occuper divers postes politiques. Cependant, le nombre réel de jeunes femmes et hommes de moins de 35 ans élus à des fonctions officielles reste limité.

Le Ghana a mis en œuvre le concept de Parlement national des jeunes afin de fournir une structure formelle permettant aux jeunes de délibérer sur des questions importantes et de demander des comptes aux responsables, dans le but de les préparer à assumer des rôles de direction à l'avenir (Youth Policy Governance and Leadership).

Pour remédier à cette sous-représentation, plusieurs pays africains ont mis en place des systèmes de quotas visant à renforcer la participation des jeunes à la gouvernance. Ces quotas réservent généralement un nombre spécifique de sièges parlementaires ou imposent un pourcentage minimum de jeunes candidats sur les listes électorales. Par exemple, la Constitution du Kenya prévoit que 12 membres soient nommés par les partis politiques pour représenter des groupes d'intérêts particuliers, notamment les jeunes, les personnes handicapées et les travailleurs, la liste étant composée de candidats alternant hommes et femmes (Constitution du Kenya, 2010). L'Ouganda réserve cinq sièges parlementaires à des personnes de moins de 30 ans, dont l'une doit être une femme (Réseau du savoir électoral ACE, 2021). La Chambre des députés du Rwanda comprend deux membres élus par le Conseil national de la jeunesse pour représenter les jeunes (Réseau du savoir électoral ACE, 2021).

En Ouganda, le parlement réserve 1,3 % des sièges aux jeunes adultes de moins de 30 ans, dans le but de renforcer la représentation des jeunes, tandis qu'en Afrique du Nord, le Maroc a introduit des quotas pour les jeunes en 2011, suivi par la Tunisie en 2014, dans le but d'accroître la représentation des jeunes au sein de leurs assemblées législatives (De Paredes & Desrues, 2021). Si ces systèmes de quotas ont modestement augmenté le nombre de jeunes parlementaires, il reste difficile de garantir que la participation des jeunes se traduise par une influence significative au sein des structures de gouvernance. Les détracteurs affirment que les quotas peuvent aboutir à une représentation symbolique sans pouvoir réel et que les jeunes représentants sont souvent confrontés à des obstacles systémiques qui limitent leur efficacité (Aalen, Orre et Muriaas, 2019).

En 2021, le Zimbabwe a modifié sa Constitution afin d'introduire un système de quotas pour les jeunes afin d'améliorer leur représentation à l'Assemblée nationale. Ce système réserve 10 sièges aux personnes âgées de 21 à 35 ans, un siège étant attribué à chacune des 10 provinces du pays. Ces représentants des jeunes sont élus selon un système de liste proportionnelle, sur la base des votes exprimés en faveur des partis politiques lors des élections générales (Union interparlementaire, 2025).

Par conséquent, si les quotas constituent un pas vers l'inclusion, ils doivent s'inscrire dans le cadre de stratégies plus larges visant à lutter contre les inégalités structurelles et à donner aux jeunes les moyens de participer activement aux processus politiques. L'élaboration de stratégies durables pour relever les défis auxquels sont confrontés les jeunes à travers le continent nécessite une compréhension claire du contexte, des enjeux et des solutions potentielles.

2. Définition d'une participation significative des jeunes à l'élaboration des politiques

La conception d'une participation significative des jeunes varie considérablement d'un pays à l'autre, reflétant des priorités et des défis distincts. En Tunisie, les personnes interrogées associent principalement la participation significative à une implication active dans les processus décisionnels. Un participant masculin à un groupe de discussion (FGD) a déclaré : « Une participation significative des jeunes signifie impliquer les jeunes dans les processus décisionnels, en veillant à ce que leur voix soit entendue. » Les données quantitatives indiquent que 35 % des réponses tunisiennes soutiennent ce point de vue, soulignant le fort désir des jeunes non seulement de participer, mais aussi d'influencer les résultats des politiques. Cette insistance souligne la reconnaissance des jeunes comme contributeurs essentiels à l'élaboration des politiques qui affectent directement leur vie. Au Kenya, l'accent est mis sur l'autonomisation et l'accès.



“

« Une participation significative implique de donner aux jeunes accès aux discussions autour de la table décisionnelle. » implique de donner aux jeunes accès aux discussions autour de la table où se prennent les décisions. » « Nos contributions devraient être valorisées et reflétées dans les résultats des politiques qui nous concernent. » Participant masculin.

”

Cette perspective souligne l'importance de créer des plateformes qui facilitent le dialogue et permettent aux jeunes d'influencer activement l'élaboration des politiques. Les considérations liées au genre occupent également une place importante ; une jeune femme interrogée a souligné que

“

Les jeunes femmes doivent être incluses dans ces discussions, car leurs points de vue sont souvent négligés. » Participante

”



La citation souligne l'importance de l'intersectionnalité dans la participation significative des jeunes, en particulier en impliquant activement les femmes afin de garantir que leurs expériences et leurs points de vue soient représentés. De même, au Cameroun, l'accent est mis sur la représentation et l'inclusivité. Une participante originaire des régions occidentales a déclaré : « Les jeunes devraient avoir la possibilité de participer à la prise de décision », soulignant que la visibilité dans les processus d'élaboration des politiques est essentielle pour garantir que les intérêts des jeunes soient correctement représentés. De plus, une jeune participante a souligné : « Pour les femmes, la participation est encore plus cruciale ; nous devons nous assurer que nos voix sont entendues lorsque nous abordons les questions qui nous concernent. » Plusieurs personnes interrogées ont souligné que les jeunes ne devraient pas seulement être présents, mais aussi participer activement à l'élaboration des décisions qui ont un impact sur leur vie, en préconisant une approche participative qui garantit que leurs contributions influencent les résultats.

Au Zimbabwe, le concept de participation significative des jeunes est lié à la suppression des obstacles systémiques. Un répondant masculin a fait remarquer que « la corruption et le manque de responsabilité entravent l'engagement réel des jeunes », soulignant la nécessité de réformes structurelles pour faciliter une participation authentique à l'élaboration des politiques.

Les disparités entre les sexes sont également reconnues ; une femme interrogée a fait remarquer que « les femmes sont souvent confrontées à des difficultés supplémentaires qui les empêchent de participer pleinement à l'élaboration des politiques ». Ces réponses reflètent la prise de conscience que des problèmes systémiques, tels que la corruption, le manque de responsabilité et les obstacles liés au genre, entravent considérablement une participation significative. Dans l'ensemble, la signification d'une participation significative des jeunes, telle que la perçoivent les jeunes eux-mêmes, est résumée dans la figure 1.



Figure 1 : Définition de la participation significative des jeunes selon les jeunes

3. Obstacles à une participation significative des jeunes à l'élaboration des politiques

3.1 Obstacles structurels à une participation significative

La participation significative entre les jeunes et les décideurs institutionnels est souvent entravée par des obstacles structurels profondément ancrés qui perpétuent l'exclusion plutôt que de favoriser un véritable partenariat.

La figure 2 illustre comment les jeunes sont exclus des espaces et des initiatives décisionnels. Dans les quatorze pays étudiés, la majorité des personnes interrogées ont indiqué qu'elles étaient rarement consultées, tandis que très peu ont déclaré l'être. Des pays comme le Cameroun, la Zambie et la Tunisie font état de la plus faible fréquence de participation des jeunes, tandis que la Sierra Leone et la Tanzanie affichent des niveaux de consultation relativement plus élevés.

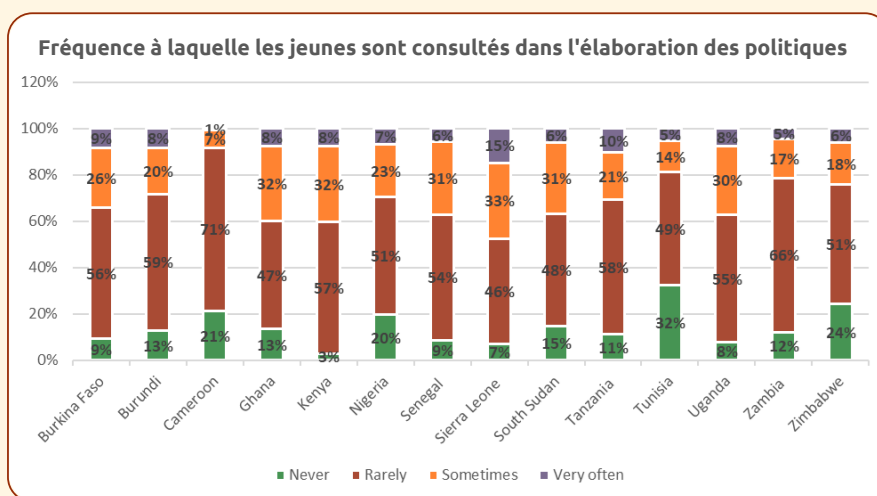


Figure 2 : Fréquence à laquelle les jeunes sont consultés dans l'élaboration des politiques, ventilée par pays

Un obstacle majeur est la nature hiérarchique des espaces décisionnels, où les jeunes sont traités comme des bénéficiaires passifs plutôt que comme des partenaires égaux. L'étude a mis en évidence des obstacles systémiques profondément enracinés qui empêchent l'établissement de véritables partenariats entre les jeunes et les adultes dans la gouvernance.

Vous pouvez peut-être partager votre point de vue, mais cela ressemble souvent à un discours écrit. Même lorsque vous faites des suggestions, elles ne vont pas vraiment loin. Et même si vous avez le droit de vote, vous constatez que les jeunes sont sousreprésentés. » Répondante.



Cela reflète un problème systémique dans lequel l'engagement des jeunes est purement symbolique, se limitant à des apparitions symboliques dans des forums pré-scriptés plutôt qu'à une participation substantielle à l'élaboration des programmes ou à la prise de décision. Bien que l'Union africaine (UA) ait mis en place des cadres solides pour promouvoir un engagement significatif des jeunes, les défaillances dans leur application permettent à de nombreux États membres de perpétuer une participation purement symbolique. Des instruments tels que la Charte africaine de la jeunesse (2006) fixent des attentes claires. L'article 11 exige une « participation réelle des jeunes » au-delà des rôles protocolaires, tandis que l'article 26 appelle à une « représentation effective et équitable » dans les instances politiques. Ces principes sont renforcés par l'Agenda 2063 (Aspiration 6), qui prône un « engagement actif et substantiel », et par la Décision de Malabo de 2017, qui encourage l'application d'un quota de 30 % de jeunes dans le secteur public. Les lignes directrices de l'UA de 2020 sur la participation politique des jeunes mettent explicitement en garde contre la « participation pour la photo » et recommandent des mesures concrètes, telles que des sièges réservés aux jeunes dans les assemblées législatives (Commission de l'Union africaine, 2020).

Malgré ces engagements, les jeunes à travers l'Afrique font état d'expériences profondément frustrantes d'inclusion superficielle. Leurs contributions sont souvent ignorées ou effacées, reflétant une tendance plus générale à les consulter à un stade tardif, où ils ne sont invités à donner leur avis qu'une fois que les décisions clés ont déjà été prises. Même lorsqu'ils sont physiquement présents dans les espaces politiques, leur inclusion se réduit souvent à des gestes symboliques, comme leur apparition dans des supports promotionnels, sans aucune influence réelle sur les résultats. Ces pratiques illustrent la manière dont les institutions utilisent les points de vue des jeunes pour donner une apparence d'inclusivité tout en préservant des cadres décisionnels exclusifs.

« J'ai participé à une campagne de sensibilisation à une politique d'emploi des jeunes à Kano. Nous avons mobilisé les communautés et imprimé des tracts, mais lorsque nous avons demandé comment la politique avait été conçue, aucun d'entre nous n'avait été consulté. Il était clair que nous étions là pour exécuter, et non pour façonner ou remettre en question la politique. » Répondante.



Le caractère symbolique est encore plus évident dans la nomination de représentants de la jeunesse qui détiennent des titres mais n'ont ni autorité, ni contrôle budgétaire, ni droit de vote, ni rôle significatif dans l'élaboration des politiques. En l'absence de mécanismes de responsabilité applicables, ces engagements superficiels renforcent la désillusion, car les jeunes reconnaissent que leur participation n'est qu'une conformité symbolique plutôt qu'un engagement véritable. Dans certains cas, les gouvernements manipulent la participation des jeunes pour détourner les critiques plutôt que pour mettre en œuvre des réformes. Même dans des contextes relativement démocratiques, l'engagement des jeunes se réduit souvent à des exercices de promotion de l'image, où les décideurs politiques privilégient les relations publiques plutôt que les contributions substantielles.

“

« Lors des conférences, ils disent qu'ils invitent des jeunes, mais même lorsque ceux-ci sont présents, ils n'ont jamais la parole. Le modérateur la donne toujours aux personnes plus âgées, et au final, ils continuent à affirmer que les jeunes ont participé. »
Répondant masculin.

”



Les obstacles administratifs limitent encore davantage la participation des jeunes. Les processus complexes de candidature à des rôles consultatifs ou à des possibilités de financement ont tendance à favoriser les jeunes instruits, urbains et bien connectés, tout en marginalisant ceux issus de milieux ruraux ou défavorisés. Cet obstacle s'étend également aux organisations de jeunesse locales, qui se sentent souvent exclues des sources de financement. Sans efforts délibérés pour démocratiser l'accès, la participation reste un privilège exclusif plutôt qu'une pratique inclusive.



“

« Les jeunes de la ville sont mieux lotis. Même s'ils ne s'impliquent pas, il y a toujours des opportunités et beaucoup de choses à faire. Mais dans les villages, nous ne savons absolument rien de la politique. »
Répondant masculin.

”

“

J'ai grandi dans une zone rurale de l'État de Kogi avant de déménager à Abuja pour faire mes études universitaires. La différence est énorme. En ville, il y a des sommets de la jeunesse, des assemblées publiques et des dialogues politiques presque toutes les deux semaines. Au village, nous n'entendons pratiquement jamais parler de ces choses-là. Même si quelque chose se passe au niveau de l'État, personne ne vient au village pour nous sensibiliser ou recueillir nos avis. » Répondant masculin

”

Ces schémas révèlent une résistance institutionnelle à partager le pouvoir réel avec les jeunes, malgré les dispositions constitutionnelles en faveur de la participation des jeunes (Union interparlementaire, 2025).

3.2 Répression politique et participation des jeunes

La conception d'une participation significative des jeunes varie considérablement d'un pays à l'autre, reflétant des priorités et des défis distincts. En Tunisie, les personnes interrogées associent principalement la participation significative à une implication active dans les processus décisionnels. Un participant masculin à un groupe de discussion (FGD) a déclaré : « Une participation significative des jeunes signifie impliquer les jeunes dans les processus décisionnels, en veillant à ce que leur voix soit entendue. » Les données quantitatives indiquent que 35 % des réponses tunisiennes soutiennent ce point de vue, soulignant le fort désir des jeunes non seulement de participer, mais aussi d'influencer les résultats des politiques. Cette insistance souligne la reconnaissance des jeunes comme contributeurs essentiels à l'élaboration des politiques qui affectent directement leur vie. Au Kenya, l'accent est mis sur l'autonomisation et l'accès.

“

En vertu de la nouvelle loi sur la cybercriminalité, toute publication Facebook critiquant le président peut vous valoir cinq ans de prison. Le mois dernier, un jeune de 19 ans a été condamné à une peine de prison pour avoir partagé un mème. » Répondante

”



La répression institutionnalisée a créé un traumatisme générationnel, de nombreux répondants faisant état d'autocensure. La recherche a également révélé comment des institutions apparemment neutres facilitent activement la marginalisation des jeunes par le biais de la violence bureaucratique. Plus inquiétant encore, les répondants ont décrit comment les forces de sécurité institutionnalisent la peur. L'un d'eux a déclaré :

“

« Ils ont créé un groupe WhatsApp pour les jeunes « pour la consolidation de la paix » qui est surveillé par les services de renseignement militaire. Deux membres qui ont discuté des droits fonciers disparu der mois. » répondant. nier Homme

”



Ces schémas créent ce qu'un répondant a qualifié de « théâtre de la participation », c'est-à-dire des structures de jeunesse qui existent en tant que façades démocratiques alors que la dissidence réelle est criminalisée.



“

L'État utilise les lois antiterroristes contre les manifestants. On ne peut pas se réjouir de la démographie des jeunes tout en emprisonnant les jeunes penseurs. »
- Répondante

”

Pourtant, la Charte africaine de la jeunesse (2006) et la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance (2007) affirment les droits des jeunes à la liberté d'expression et à la protection contre la violence et les abus. La Charte africaine de la jeunesse oblige les États à protéger l'expression des jeunes et à les protéger contre la violence, tandis que la Charte africaine appelle à une tolérance zéro envers la répression fondée sur la peur. En outre, l'Agenda 2063 promeut une gouvernance inclusive où les jeunes peuvent participer « sans crainte de représailles » (Rapport de suivi de l'UA, 2023).

3.3 Obstacles intersectionnels à une participation significative des jeunes

Cette recherche a révélé comment les systèmes de discrimination qui se recoupent, notamment le genre, la classe sociale, le handicap et les divisions entre zones rurales et urbaines, créent des obstacles complexes et se renforçant mutuellement pour les populations de jeunes déjà vulnérables qui cherchent à s'engager dans l'élaboration des politiques. Les jeunes femmes des zones rurales, par exemple, sont confrontées à une triple exclusion : elles sont exclues par les normes patriarcales qui considèrent la politique comme un « domaine masculin », elles sont défavorisées sur le plan économique en raison des coûts liés au déplacement vers les forums politiques organisés dans les centres urbains, et elles sont marginalisées sur le plan linguistique lorsque les délibérations se déroulent uniquement dans les langues coloniales plutôt que dans les dialectes locaux.

“

« Même lorsqu'ils invitent les « jeunes », ils font référence aux hommes instruits de la capitale. Mon village n'est pas desservi par des routes permettant d'accéder à ces réunions, et si j'y vais, ils se moquent de mon accent fulfulde lorsque je parle français. » Répondante.

”



Les jeunes handicapés sont confrontés à des obstacles physiques et systémiques, tels que des bâtiments publics inaccessibles en fauteuil roulant, un nombre insuffisant d'interprètes en langue des signes lors des consultations et des stéréotypes largement répandus qui les jugent « inaptes » à exercer des fonctions de direction. Cela montre à quel point la stigmatisation intersectionnelle réduit au silence les voix marginalisées, même au sein des mouvements progressistes. Parallèlement, les divisions de classe et le fossé numérique excluent les jeunes défavorisés des consultations virtuelles. Comme l'ont fait remarquer les personnes interrogées :

“

« Il faut des données pour être entendu, mais personne ne nous paie pour les données qui nous permettent de nous exprimer. » Répondant masculin.

”



Selon la personne interrogée, les données mobiles de base coûtent 110 000 Tshs par mois (environ 44 USD). Le coût moyen de la vie est de 450 000 Tshs par mois (environ 180 USD) par personne, contre 20 USD par mois au Zimbabwe. Ces obstacles ne sont pas additifs, ils sont multiplicatifs. La complicité institutionnelle perpétue ces exclusions. Les décideurs politiques se contentent souvent de symboliser une dimension de l'identité (par exemple, en nommant une femme urbaine et instruite pour « représenter le genre ») tout en ignorant comment ses privilèges effacent les jeunes défavorisés sur le plan économique, handicapés ou homosexuels. Les jeunes femmes de toutes les régions ont fait état d'une exclusion systématique des espaces de prise de décision. Une répondante a déclaré :

“

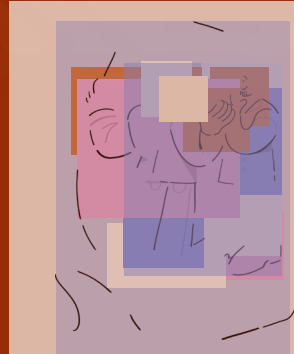
Lors de la réunion des jeunes du sous-comté, le président m'a dit « ta place est dans la cuisine, pas en politique » lorsque j'ai essayé de parler de notre crise de l'eau. Le jeune leader masculin s'est ensuite attribué le mérite de ma proposition. » Répondante.

”



Les normes culturelles répriment activement la participation des jeunes femmes. Comme l'explique un jeune organisateur musulman :

“ Ils programment toutes les réunions importantes pendant les prières du soir, puis nous reprochent la « faible participation des femmes ». Lorsque nous demandons d'autres horaires, ils répondent que les traditions ne peuvent pas changer. » Répondante .



Les jeunes handicapés ont décrit une négligence institutionnalisée. Un utilisateur de fauteuil roulant de Lira a raconté :

“ Le district a fait la promotion d'un « parlement des jeunes » dans un bâtiment comportant 30 marches et sans rampe d'accès. Lorsque j'ai protesté, le responsable de la jeunesse m'a répondu : « Dieu guérira d'abord vos jambes. » Homme interrogé.

Ces obstacles se renforcent souvent mutuellement. Une jeune fille originaire d'une zone rurale et souffrant d'une déficience auditive a résumé la situation ainsi :

“ Ils m'excluent parce que je suis une femme, handicapée et originaire d'un village. Mes opinions meurent dans trois tombes avant d'atteindre les décideurs. » Répondante.



La recherche a révélé comment les cadres actuels d'engagement des jeunes privilégient systématiquement les hommes urbains, éduqués et non handicapés. Ces schémas révèlent ce qu'un répondant a qualifié de systèmes d'« apartheid participatif », qui maintiennent les inégalités en filtrant les voix marginalisées tout en affichant une inclusivité de façade grâce à des représentants symboliques. Un répondant a souligné une exclusion parallèle :

“ Tous les programmes destinés aux jeunes utilisent uniquement l'arabe, alors que nous parlons le berbère. Lorsque nous demandons une traduction, ils nous accusent de « diviser la nation ». » Répondante.



Les barrières linguistiques et d'alphabétisation marginalisent également les jeunes, en particulier dans les zones rurales où les documents politiques sont rédigés dans un langage juridique ou bureaucratique complexe, ce qui les rend inaccessibles. Pourtant, la Charte africaine de la jeunesse (2006) lutte contre l'exclusion en imposant l'égalité des chances pour les jeunes handicapés, les jeunes ruraux et les jeunes touchés par les conflits en vertu de l'article 14, tandis que l'article 17 met l'accent sur la participation des jeunes femmes et remet en question les normes patriarcales. Le Protocole sur le handicap de 2018 (article 8) appelle à la suppression des obstacles pour les jeunes handicapés, et la Stratégie de l'UA pour l'égalité des sexes (2018-2028) met en évidence le « double fardeau » des préjugés liés au genre et à l'âge auxquels sont confrontées les jeunes femmes (Commission de l'Union africaine, 2018).

3.4 Favoritisme politique : contrôle d'accès et mainmise des élites

Le favoritisme politique et la mainmise des élites restent des obstacles importants à une participation significative des jeunes. Dans de nombreux contextes, les structures de jeunesse sont cooptées par les partis au pouvoir et servent de prolongements du clientélisme politique plutôt que de plateformes indépendantes. Les sections jeunesse sont souvent mobilisées pour faire campagne au nom des élites au pouvoir, laissant peu de place aux voix dissidentes.

Dans les pays occidentaux, les personnes interrogées ont décrit comment les conseils de jeunesse étaient dominés par des partisans des partis, les nominations étant faites sur la base de l'allégeance plutôt que du mérite. De telles pratiques sapent la crédibilité de la représentation des jeunes et renforcent l'impression de tokenisme.

“ Ils nomment des leaders de la jeunesse qui sont les fils de ministres. Nous, les jeunes ordinaires, ne pouvons même pas entrer dans la salle de réunion. Répondant masculin ”

Les jeunes interrogés dans l'Ouest ont déclaré que les programmes destinés à la jeunesse financés par le gouvernement étaient distribués de manière sélective à des groupes politiquement alignés. Les jeunes alignés sur l'opposition étaient systématiquement exclus.



“ Si vous n'appartenez pas au parti au pouvoir, vous n'obtiendrez jamais le fonds d'aide à la subsistance des jeunes. Répondante. ”

Ce phénomène d'accaparement par les élites dépasse le cadre de la politique nationale. En Afrique du Nord, les personnes interrogées ont indiqué que les programmes des bailleurs de fonds internationaux s'appuyaient souvent sur des organisations de jeunesse approuvées par le gouvernement, laissant de côté les groupes locaux. Cette dépendance crée un cercle vicieux dans lequel les jeunes ayant des relations politiques monopolisent les opportunités, tandis que les voix marginalisées restent inaudibles.

“ Nous avons demandé trois fois un financement aux bailleurs de fonds, mais ils ne l'accordent qu'aux organisations de jeunesse proches du ministère. Répondante. ”



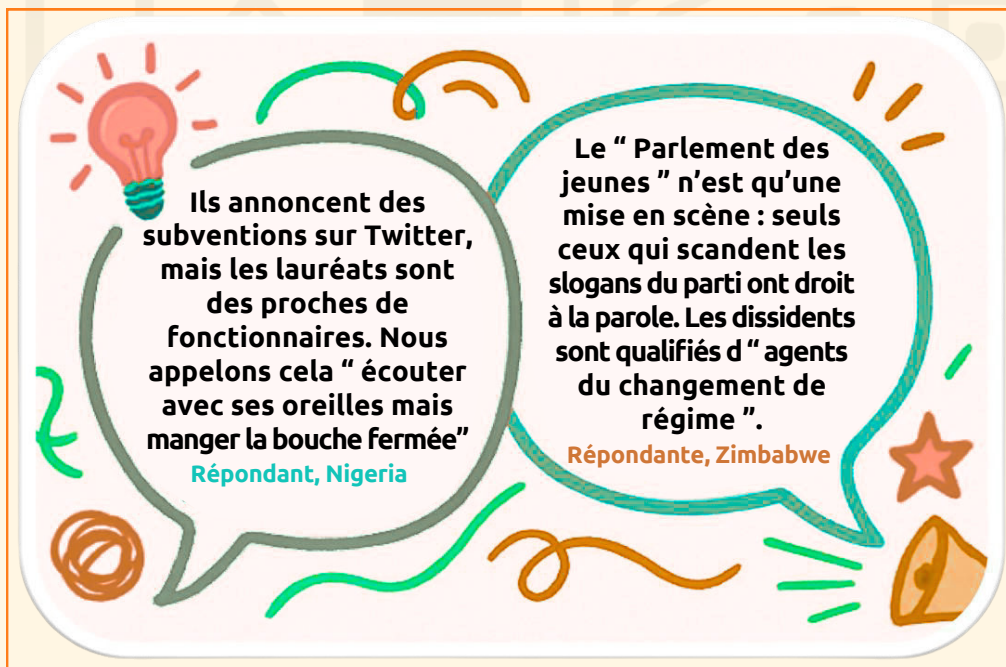


Figure 3 : Sentiments partagés par les répondants

3.5 Le fossé en matière d'éducation civique : un angle mort systémique

L'éducation civique reste une lacune importante dans la participation des jeunes. Dans de nombreux pays africains, l'éducation civique est soit absente, soit dispensée de manière incohérente, ce qui nuit à la capacité des jeunes à comprendre les processus de gouvernance, leurs droits et leurs responsabilités. En Ouganda, les personnes interrogées ont indiqué que les programmes d'éducation civique se limitaient principalement aux périodes électorales et se concentraient exclusivement sur les procédures de vote plutôt que sur l'engagement démocratique au sens large. Ces approches ponctuelles ne permettent pas aux jeunes de s'engager de manière significative dans les débats politiques ou de demander des comptes aux dirigeants.

« Nous n'entendons parler d'éducation civique que lorsque les élections approchent. On nous explique comment cocher la case sur le bulletin de vote, mais pas comment interroger les dirigeants. » Répondante.

L'éducation civique reste une lacune importante dans la participation des jeunes. Dans de nombreux pays africains, l'éducation civique est soit absente, soit dispensée de manière incohérente, ce qui nuit à la capacité des jeunes à comprendre les processus de gouvernance, leurs droits et leurs responsabilités. En Ouganda, les personnes interrogées ont noté que les programmes d'éducation civique se limitaient largement aux périodes électorales et se concentraient exclusivement sur les procédures de vote plutôt que sur un engagement démocratique plus large. Ces approches ponctuelles ne permettent pas aux jeunes de s'engager de manière significative dans les débats politiques ou de demander des comptes aux dirigeants.

On n'entend parler d'éducation civique que lorsque les élections approchent. On nous explique comment cocher la case sur le bulletin de vote, mais pas comment interroger les dirigeants. » Réponse d'une femme. Au Nigeria, les jeunes interrogés ont souligné que les programmes scolaires d'éducation civique étaient obsolètes et ne traitaient pas des questions contemporaines telles que les droits numériques, la gouvernance climatique et l'égalité des sexes. Les enseignants sautent souvent les cours d'éducation civique en raison d'une formation insuffisante.

« Notre cours d'éducation civique portait sur l'histoire coloniale. Rien sur les réseaux sociaux ou sur la manière d'interagir avec le gouvernement aujourd'hui. » Répondant masculin. En Tunisie, même les jeunes urbains instruits manquent de connaissances en matière de politique, car ils ont exprimé un manque de compétences pour analyser les projets de loi et les politiques.

Cet écart perpétue un cycle dans lequel les jeunes restent dépendants des élites pour s'informer, ce qui renforce leur exclusion. Sans éducation civique systématique, la participation des jeunes devient symbolique plutôt que substantielle. Les préoccupations des jeunes sont illustrées dans la figure 4.



Figure 4 : Sentiments d'un informateur clé sur l'éducation civique

4. Stratégies visant à garantir que la participation des jeunes ait un impact significatif sur le développement socio-économique de l'Afrique

4.1 Solutions institutionnelles et systémiques

4.1.1 Participation équitable et significative

L'une des conclusions les plus marquantes a été la nécessité d'une représentation structurée et légalement garantie des jeunes dans les instances décisionnelles. Dans plusieurs pays, les personnes interrogées ont souligné l'importance d'aller au-delà d'une représentation symbolique.

Une participante a déclaré :

« Nous avons besoin de mécanismes tels que des quotas de jeunes dans les comités politiques, l'inclusion obligatoire dans les plans de développement et un soutien juridique pour les conseils de jeunes. »

Ce point de vue a été repris au Soudan du Sud, où une femme interrogée a déclaré :

« Il devrait y avoir un quota obligatoire de jeunes dans l'élaboration des politiques, en particulier au niveau législatif. Sans l', nous sommes en train de jouer avec survie des générations futures. »

Au Ghana, un répondant masculin a suggéré de revoir la Constitution afin d'y intégrer des quotas spécifiques pour la représentation des jeunes. Ces cadres juridiques garantissent que l'inclusion des jeunes est systémique, cohérente et applicable, et ne dépend pas de la bonne volonté des dirigeants individuels.

Les résultats de l'enquête corroborent ce point de vue : 47 % des personnes interrogées ont identifié une plus grande représentation des jeunes dans les instances gouvernementales comme une stratégie clé (voir figure 5).

Moyens d'améliorer la participation significative des jeunes

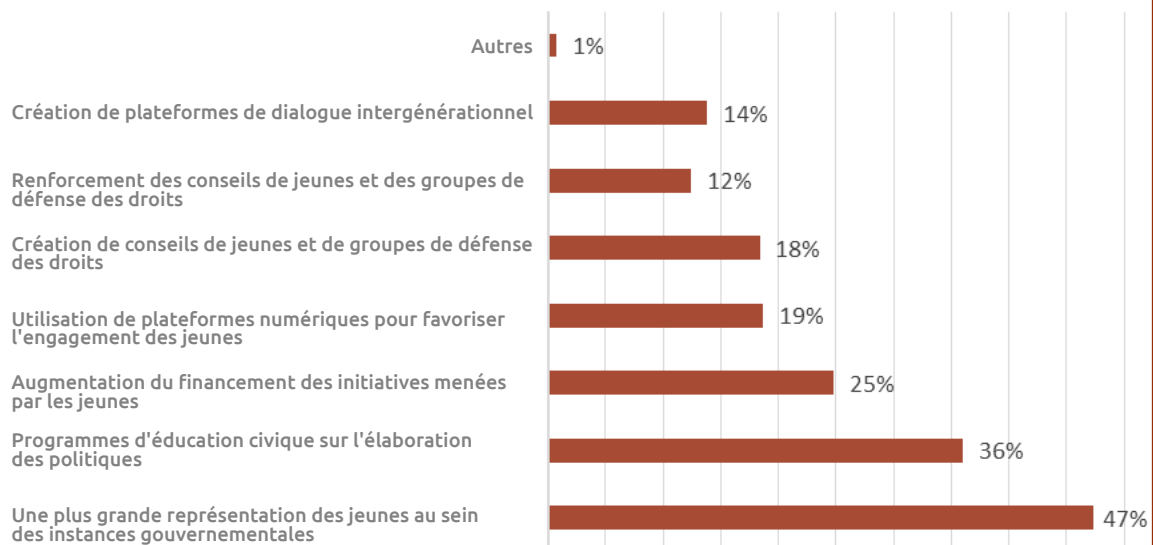


Figure 5 : Moyens d'améliorer la participation significative des jeunes

Cette préférence était particulièrement marquée chez les femmes interrogées (26 %) et les personnes handicapées (21 %), soulignant les obstacles intersectionnels au sein de la population jeune.

Les jeunes ont exprimé un fort désir de jouer un rôle de co-crédation dans l'élaboration des politiques plutôt que d'être consultés à des stades ultérieurs. Une répondante nigériane l'a clairement exprimé : « Nous devons passer du statut d'exécutants à celui de co-crédateurs. » En Afrique du Nord, une autre répondante a souligné : « La participation doit avoir un impact, elle ne doit pas être symbolique. »

Cette approche est fortement soutenue par le Cadre continental de l'UA sur la jeunesse, la paix et la sécurité (2020), qui met l'accent sur le rôle des jeunes en tant que co-leaders et artisans de la paix, et non pas seulement en tant que bénéficiaires. La Charte africaine de la jeunesse (2006) fournit un soutien juridique à cette inclusion, en appelant les États membres de l'UA à veiller à ce que les jeunes soient représentés de manière adéquate dans les instances politiques et décisionnelles (articles 11 à 13). De même, l'aspiration 6 de l'Agenda 2063 de l'Union africaine envisage « une Afrique dont le développement est axé sur les personnes, s'appuyant sur le potentiel des Africains, en particulier des jeunes ». Le deuxième plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063 (2024-2033) appelle également explicitement à l'inclusion de quotas de jeunes dans les espaces de gouvernance et de prise de décision.

Parmi les pays africains qui ont progressé dans la mise en œuvre des politiques de l'UA en faveur de la jeunesse, on peut citer le Rwanda, le Kenya et le Sénégal. Le Rwanda a donné l'exemple en créant le Conseil national de la jeunesse (2013), qui dispose non seulement d'un pouvoir consultatif, mais garantit également que 30 % des sièges des collectivités locales sont réservés à de jeunes dirigeants. Le Sénégal a créé un ministère dédié à la jeunesse et mis en place des quotas obligatoires pour les jeunes sur les listes électorales, conformément à la Charte africaine de la jeunesse. En outre, le Fonds kenyan pour le développement des entreprises jeunes et la règle constitutionnelle des deux tiers en matière de parité renforcent la représentation des jeunes, conformément aux objectifs de la décision de Malabo de l'UA. Il est toutefois nécessaire d'étudier l'efficacité de ces pratiques et de documenter les meilleures pratiques.

4.1.2 Éducation et sensibilisation

Un deuxième thème central qui est ressorti est le rôle crucial de l'éducation civique et de la sensibilisation pour favoriser une participation significative des jeunes. Les répondants de divers pays ont établi un lien entre leur capacité à participer à l'élaboration des politiques et leur compréhension des structures de gouvernance et des droits civiques.

Plusieurs répondants ont souligné :

« L'éducation joue un rôle central dans la participation des jeunes à la prise de décision. » De même, une femme interrogée a fait remarquer :

« Il est essentiel de renforcer les capacités pour comprendre le fonctionnement des collectivités locales. »

Les résultats de l'enquête montrent que le Ghana (26 %) et le Kenya (25 %) ont classé l'éducation civique parmi leurs principales priorités. Le Sénégal constitue un exemple éloquent : ses écoles de partis politiques forment systématiquement les jeunes à comprendre et à participer aux processus politiques.

Cela s'inscrit dans le droit fil de l'Agenda 2030 des Nations unies, en particulier des ODD 4 (Éducation de qualité) et 16 (Paix, justice et institutions efficaces), qui prônent une éducation inclusive et équitable et la promotion d'une prise de décision inclusive à tous les niveaux. En outre, le Manuel de l'UA sur la participation des jeunes aux processus politiques et électoraux (2021) appelle à des initiatives de renforcement des capacités dans tous les pays africains afin de donner aux jeunes les moyens d'agir en tant qu'acteurs civiques informés, plutôt que de simples électeurs. Les résultats suggèrent que l'éducation à la gouvernance devrait commencer au niveau secondaire, et s'accompagner de programmes de mentorat et d'efforts de renforcement des capacités inclusifs qui tiennent compte des jeunes ruraux, des jeunes femmes et des jeunes handicapés.

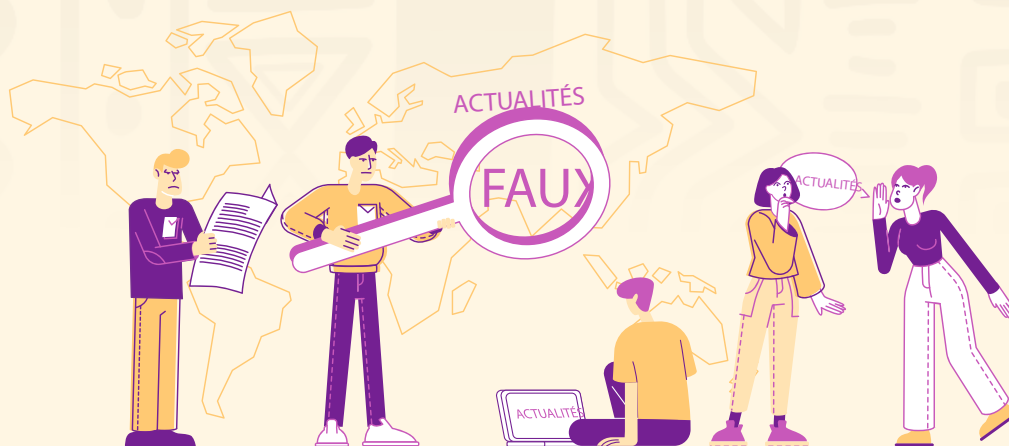
4.1.3 Accès à l'information

L'accès à des informations claires, fiables et actualisées est apparu comme une stratégie importante. Au Soudan du Sud, les personnes interrogées ont souligné la nécessité de processus politiques transparents et accessibles en ligne : « Ces informations devraient être disponibles en ligne. Presque tous les jeunes du Soudan du Sud ont accès à Internet. »

Au Burundi, les personnes interrogées ont demandé : « Pourquoi le Burundi ne peut-il pas adopter des plateformes telles que Irembo2 au Rwanda ? » Les données disponibles montrent qu'il est judicieux d'investir dans des plateformes nationales d'engagement numérique, disponibles dans les langues locales, qui permettent aux jeunes d'accéder aux documents politiques, de suivre les progrès réalisés et de donner leur avis en temps réel. Cela est particulièrement important pour les jeunes vivant en milieu rural et défavorisés.

Le mouvement Fix the Country au Ghana³ illustre l'activisme des jeunes à travers les réseaux sociaux, soulignant ainsi comment les espaces numériques peuvent amplifier les voix civiques. L'accès à l'information est conforme à la Charte africaine de la jeunesse (article 12), qui appelle les gouvernements à garantir aux jeunes l'accès à l'information et la participation à la planification du développement. En outre, l'Agenda 2063 et l'Agenda 2030 soulignent tous deux le rôle des TIC et de l'innovation dans la gouvernance inclusive. L'objectif 9 (Industrie, innovation et infrastructure) et l'objectif 16 de l'Agenda 2030 encouragent l'utilisation d'outils numériques pour renforcer la transparence, la responsabilité et la participation.





4.1.4 Soutien financier et soutien politique

Le soutien financier est essentiel pour garantir un engagement civique durable. Les personnes interrogées ont réclamé des allocations et des dotations budgétaires : « **Les services nationaux pour la jeunesse devraient être bien financés afin de motiver les jeunes à s'engager dans ces services.** »

En Ouganda, des recherches indiquent qu'il existe un lien significatif entre l'autonomisation économique et l'engagement civique. Sans un soutien financier adéquat, les jeunes peuvent se désengager des activités civiques. Ces conclusions soulignent l'importance d'intégrer le financement du développement de la jeunesse dans les budgets nationaux. Le cadre de financement et de mise en œuvre de l'Agenda 2063 exhorte les États membres de l'UA à allouer au moins 15 % des dépenses publiques à des programmes de développement liés à la jeunesse. La Charte africaine de la jeunesse impose également l'allocation de ressources aux initiatives et aux conseils de jeunesse.

La loi nigériane « Not Too Young To Run Act »^[1] illustre parfaitement comment le soutien politique peut efficacement réduire les obstacles liés à l'âge qui empêchent de se porter candidat, facilitant ainsi une participation accrue des jeunes à la politique officielle grâce au soutien des ressources de l'État. Offrir des incitations financières, des allocations pour le service national et des subventions pour les initiatives menées par des jeunes ne doit pas être considéré comme de la charité, mais comme un investissement stratégique dans l'avenir démocratique et socio-économique de l'Afrique.

[2] La plateforme nationale de services publics numériques du Rwanda et une entreprise technologique privée qui s'est associée au gouvernement rwandais pour fournir, gérer et monétiser les services gouvernementaux en ligne (G2C et G2B).

[3] Il s'agit d'une campagne civique non partisane menée par des jeunes au Ghana, qui a débuté en ligne (Twitter/X) en mai 2021 pour protester contre la mauvaise gestion économique, la médiocrité des services publics et les manquements en matière de responsabilité politique, et pour exiger des réformes structurelles, notamment une nouvelle constitution, des emplois, de meilleurs services publics et la fin de la corruption.

[4] Il s'agit d'un amendement constitutionnel nigérian de 2018 qui a abaissé l'âge minimum requis pour occuper des fonctions électives et introduit la candidature indépendante afin de stimuler la participation politique des jeunes.

5. Recommandations

Recommandations	Vision commune UA-UE Pilier(s)
1. Instaurer par la loi des quotas pour les jeunes et des rôles de co-crédation au sein des instances d'cisionnelles, soutenus par des mcanismes prcis de suivi et de responsabilit.	Gouvernance, dmocratie et droits de l'homme
2. Institutionnaliser une ducation civique inclusive à partir du niveau secondaire, associe à des programmes de mentorat adaptés aux jeunes des zones rurales, aux jeunes femmes et aux jeunes en situation de handicap.	Gouvernance, dmocratie et droits de l'homme
3. Dvelopper des plateformes nationales d'engagement numrique dans les langues locales afin de garantir une participation transparente et en temps riel des jeunes aux processus politiques.	Gouvernance, dmocratie et droits de l'homme

6. Conclusion

La recherche souligne que la participation significative des jeunes à l'élaboration des politiques est essentielle à la transformation socio-économique de l'Afrique. Malgré les engagements pris dans le cadre de la Charte africaine de la jeunesse et de la Décision de Malabo, les jeunes restent sous-représentés dans les rôles décisionnels. L'étude menée dans quatorze pays indique que les jeunes sont souvent considérés comme des bénéficiaires plutôt que comme des co-créateurs actifs de politiques, ce qui favorise la frustration et le désengagement. Ce décalage reflète des cultures de gouvernance qui privilégient la hiérarchie et le contrôle plutôt que l'inclusion et la responsabilité. Les jeunes représentant environ 60% de la population africaine, leur marginalisation politique et leur exclusion économique entravent à la fois la légitimité démocratique et le développement.

L'un des thèmes clés de l'étude est la persistance d'une participation symbolique, dans laquelle les jeunes sont inclus de manière symbolique mais n'ont aucune influence réelle sur les résultats des politiques. Ils sont souvent invités à participer à des espaces de consultation après que les décisions ont été prises, faisant l'expérience d'une « inclusion performative » qui légitime des choix prédéterminés plutôt que de les façonner. Cette approche, décrite comme des « espaces invités », valide l'autorité des décideurs adultes plutôt que de donner du pouvoir aux jeunes. Par conséquent, le symbolisme engendre la méfiance et la désillusion, affaiblissant l'engagement civique.

Les recherches indiquent que le problème ne réside pas dans l'absence de cadres politiques, tels que la Charte africaine de la jeunesse et l'Agenda 2063, qui imposent l'inclusion des jeunes, mais plutôt dans le manque d'application et de responsabilité. Pour une participation significative, le pouvoir réel doit être redistribué aux jeunes par le biais de quotas juridiquement contraignants, d'un pouvoir décisionnel et de mécanismes de contrôle des politiques menées par les jeunes.

La prise de décision hiérarchique, les obstacles bureaucratiques et le contrôle administratif entravent les partenariats authentiques entre les jeunes et les adultes. De nombreux jeunes interrogés ont fait remarquer que les processus de gouvernance ont tendance à favoriser les jeunes instruits, urbains et ayant des relations politiques, tout en marginalisant ceux issus de milieux ruraux ou défavorisés, ce qui crée des inégalités. La répression politique décourage encore davantage l'engagement des jeunes, avec des cas d'intimidation et de censure signalés dans des pays comme l'Ouganda, la Tunisie et le Burundi. Ce « climat de peur » sape la gouvernance participative, malgré les cadres de l'Union africaine qui soutiennent la liberté d'expression.

L'étude met en évidence la manière dont les inégalités intersectionnelles exacerbent l'exclusion des jeunes marginalisés. Le genre, le handicap, le statut socio-économique, l'origine ethnique et la situation géographique influencent tous les acteurs dont la voix est entendue dans les discussions politiques. Les jeunes femmes sont souvent victimes de discrimination en raison des normes culturelles qui considèrent la politique comme un domaine réservé aux hommes, ainsi que des contraintes économiques et des barrières linguistiques. Les jeunes ruraux ont fait remarquer que de nombreux forums politiques sont axés sur les zones urbaines, coûteux et menés dans des langues inaccessibles à leurs communautés. Les jeunes handicapés sont confrontés à des obstacles physiques et à des attitudes négatives qui sapent leur potentiel de leadership. Cela crée un scénario qualifié d'« apartheid participatif », où seuls les hommes urbains, éduqués et valides sont représentés.

Les résultats soulignent la nécessité de mettre en place des stratégies inclusives, telles que la traduction linguistique, des lieux accessibles et des actions de sensibilisation ciblées, afin de garantir que les groupes marginalisés soient impliqués plutôt que négligés. Le manque d'éducation civique constitue un obstacle important à une participation significative des jeunes. De nombreux jeunes ont du mal à comprendre les processus politiques, les droits civiques et la gouvernance, ce qui les rend vulnérables à la manipulation et à l'apathie politique. Cela reflète un échec systémique à intégrer l'éducation civique dans l'apprentissage formel et informel. Les connaissances et la confiance sont essentielles pour que les jeunes passent du statut d'électeurs passifs à celui de citoyens actifs. Le renforcement de l'éducation civique dans les écoles et les communautés peut donner aux jeunes les moyens de prendre des décisions.

En outre, les personnes interrogées au Soudan du Sud et au Burundi ont souligné la nécessité de disposer de plateformes numériques pour fournir des informations actualisées sur les politiques et des données gouvernementales en libre accès, ce qui pourrait contribuer à combler les écarts et à promouvoir une participation inclusive.

Les obstacles économiques ont une incidence considérable sur l'engagement des jeunes, car l'insécurité financière limite leur participation aux processus de gouvernance. Si les États africains s'engagent à mettre en œuvre ces réformes, la gouvernance pourra devenir plus inclusive, reflétant ainsi la démographie jeune du continent et favorisant les progrès vers la réalisation de l'Agenda 2063 et des objectifs de développement durable. Une participation significative des jeunes peut libérer le vaste potentiel humain de l'Afrique.

Références

ABanque africaine de développement (2022) Entrepreneuriat et innovation des jeunes en Afrique. Abidjan: BAD.

Union africaine (2015) Agenda 2063: L'Afrique que nous voulons - Document-cadre. Addis-Abeba: UA. Disponible à l'adresse: https://au.int/sites/default/files/documents/33126-docframework_document_book.pdf (Consulté en juillet 2025).

Union africaine (2017) Décision de Malabo sur l'autonomisation des jeunes. Malabo: Sommet de l'UA.

Union africaine (2024) Agenda 2063: Deuxième plan décennal de mise en œuvre (2024-2033). Addis-Abeba: UA/NEPAD. Disponible à l'adresse suivante : https://au.int/sites/default/files/newsevents/workingdocuments/43517-wdAgenda_2063_STYIP_Feb_2024_Launch_Version.pdf (consulté en juin 2025).

Union africaine et Union européenne (2022) Vision commune pour 2030. Bruxelles: Sommet UA-UE.

Commission de l'Union africaine (2006) Charte africaine de la jeunesse. Addis-Abeba: UA. Disponible à l'adresse: https://au.int/sites/default/files/treaties/7789-treaty-0033_-_african_youth_charter_e.pdf (consulté en juin 2025).

Commission de l'Union africaine (2024) Communiqué de presse: L'envoyé pour la jeunesse renforce son engagement en faveur d'une plus grande participation des jeunes .

UA Centre de presse de presse de l'UA. Disponible à l'adresse suivante: <https://au.int/en/press-releases/20241001/youth-envoy-reinforces-commitment-greater-youthparticipation> (consulté en octobre 2024).

Commission de l'Union africaine, Affaires politiques, paix et sécurité (PAPS) (2021) Manuel technique sur la participation des jeunes aux processus politiques et électoraux - Afrique. Addis-Abeba: UA.

Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine (2020) Cadre continental sur la jeunesse, la paix et la sécurité. Addis-Abeba: UA. Disponible à l'adresse : <https://peaceau.org/uploads/auyps-framework-finaleng.pdf> (consulté en juin 2025)

.

De Paredes, M.G. et Desrues, T. (2021) « Unravelling the adoption of youth quotas in African hybrid regimes: Evidence from Morocco » (Comprendre l'adoption des quotas de jeunes dans les régimes hybrides africains: le cas du Maroc), *The Journal of Modern African Studies*, 59(1), pp. 41-58. doi:10.1017/S0022278X20000646.

Assemblée nationale du Nigeria (2018) Projet de loi « Not Too Young To Run » (amendement constitutionnel). YIAGA Africa. Disponible à l'adresse : <https://placng.org/i/wp-content/uploads/2019/12/Not-Too-Young-To-Run-BillFinal-Version.pdf> (consulté en juin 2025).

Loi n° 939 (2016) sur le programme national de service civique pour les jeunes. Loi sur l'Autorité nationale pour la jeunesse. Ghana : Autorité nationale pour la jeunesse. Disponible à l'adresse : <https://www.nya.gov.gh/nya-overview> (consulté en juin 2025).

Restless Development (2025) Méthodologie de recherche menée par des jeunes. Disponible à l'adresse: <https://restlessdevelopment.org/youth-led-research/> (consulté le 30 novembre 2025)



Noms des jeunes chercheurs

Richard Agodzo

Wiem Akari

Mohamed Almas

Irakose Ange-Raissa

Harrison Ashangwa

Cheikhna Cheikh M Fadal Ba

Eliseus Bamporineza

Violet Chifunda

Veronica Chilonga

Ibrahim Joseph Conteh

Linda Dassah

Djai Pascal Dimancho

Willma Anthony Gordon

Teresa Nanday Kamara

Farah Kanbi

Linda Akitela Longole

Kwori Lodiong David Lubang

Paul Chacha Mahere

Peace Mbeiza

Ashiraf Mugalula

Saidi Namtanga

Zvikomborero Nyamugure

Atunde Ahmed Olarewaju

Diallo Sadiya

Abdoulaye Segda

Yenzile Sibanda

Hannah Silas



Co-funded by
the European Union



AU-EU
Youth Voices Lab
Power of the Collective



Cofinancé par
l'Union européenne

Ce document a été réalisé avec le soutien financier de l'Union européenne dans le cadre du financement d'une **subvention EuropeAid/177759/DD/ACT/Multi**. Son contenu relève de la seule responsabilité du consortium **AU-EU Youth Voices Lab - Power of the Collective** et ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant la position de l'Union européenne.